

Séance du 12 octobre 2020

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
6 octobre 2020

Date d'affichage
6 octobre 2020

Objet de la Délibération

FRAIS KILOMETRIQUES
Araujo Da Silva Maria Da Gloria

N° 47.2020

Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0

L'an deux mil vingt, et le douze octobre à 17h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

Présents : Olivier FONS, Elodie LEFEBVRE, Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Stéphane FERRIER, Michel GONNET

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PIC

*

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil que certains agents utilisent leur véhicule personnel dans le cadre de leurs fonctions et qu'à ce titre, il convient que le SIVOM prenne en charge ces frais kilométriques.

Il propose de prendre en charge les frais suivants :

Araujo Da Silva Maria Da Gloria : prise de poste au siège du SIVOM, donc prise en charge de ses frais de déplacements comme suit :

- Mairie de Villar d'Arène : 3.5 km soit 7 km AR x 47 semaines (52-5) = 329 km/an

- Bibliothèque de Villar d'Arène : idem 329 km/an

- Toilettes publiques Arsine : 5 km soit 10 km AR sur 8 mois tous les 15 jours, soit 16 semaines = 160 km/an

Soit un total de 818 km/an = 68 km/mois

Le conseil syndical, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour prendre en charge les frais kilométriques de Madame Araujo Da Silva à hauteur de 68 km/mois.

- Dit que ces frais seront attribués à compter du 1^{er} septembre 2020.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Olivier FONS

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture



et publication ou notification